

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ASPIRINE 50 COOPHAVET POUDRE POUR SOLUTION BUVABLE

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un g contient :

**Substance active :**

Acide acétylsalicylique ..... 0,5 g

**Excipient :**

**Composition qualitative en excipients et autres composants**

Chlorure de sodium

Poudre fine de couleur blanche, pour solution buvable.

## 3. INFORMATIONS CLINIQUES

### **3.1 Espèces cibles**

Veaux, agneaux, chevreaux, chevaux, porcins et volailles.

### **3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible**

Traitement symptomatique des affections fébriles et des douleurs d'intensité légère à modérée.

### **3.3 Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux salicylés. Ne pas utiliser en cas d'ulcères gastro-intestinaux.

Ne pas utiliser lors de risque hémorragique.

### **3.4 Mises en garde particulières**

Aucune.

### **3.5 Précautions particulières d'emploi**

#### **Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles**

Aucune.

#### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Manipuler le médicament vétérinaire dans une pièce largement ventilée.

Un équipement de protection individuelle assurant une parfaite protection des mains et des muqueuses respiratoires doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de symptômes après exposition (rougeur cutanée) demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Un œdème de la face, des lèvres ou des yeux ou des difficultés respiratoires peuvent constituer des signes graves qui nécessitent un traitement médical urgent.

#### **Précautions particulières concernant la protection de l'environnement**

Sans objet.

#### **Autres précautions**

### **3.6 Effets indésirables**

Veaux, agneaux, chevreaux, chevaux, porcins et volailles :

Fréquence très rare (< 1 animal / 10.000 animaux traités, incluant les rapports isolés) :	Hémorragie <sup>1</sup>
--	-------------------------

<sup>1</sup>Fréquence uniquement déterminée chez les bovins.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

### **3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

#### Gestation et lactation :

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

Les études sur les animaux de laboratoire ont mis en évidence des effets tératogènes et embryotoxiques.

### **3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Ne pas associer à des traitements anticoagulants.

### **3.9 Voies d'administration et posologie**

Voie orale.

30 à 50 mg d'acide acétylsalicylique par kg de poids vif par jour, en une ou deux administrations, soit 0,6 g à 1 g de médicament vétérinaire pour 10 kg de poids vif en 1 à 2 fois par jour dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau de boisson pendant 2 à 3 jours.

### **3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)**

Risque d'hémorragie, surtout chez la femelle en post-partum.

### **3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance**

Sans objet.

### **3.12 Temps d'attente**

Viande et abats :

- Poulets : 1 jour.
- Porcins : 1 jour.

- Autres espèces : 7 jours.

Œufs : en l'absence d'un temps d'attente pour les œufs, ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine, ou destinés à la ponte d'œufs pour la consommation humaine au cours des 4 semaines précédant la période de ponte.

#### **4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**

##### **4.1 Code ATCvet**

QN02BA01.

##### **4.2 Propriétés pharmacodynamiques**

L'acide acétylsalicylique appartient au groupe des anti-inflammatoires non stéroïdiens ayant des propriétés antipyrétiques, antalgiques et anti-inflammatoires.

Son mécanisme d'action repose sur l'inhibition irréversible des enzymes cyclo-oxygénase impliquées dans la synthèse des prostaglandines.

L'acide acétylsalicylique inhibe également l'agrégation plaquettaire en bloquant la synthèse plaquettaire du thromboxane A<sub>2</sub>.

##### **4.3 Propriétés pharmacocinétiques**

Après administration par voie orale, l'acide acétylsalicylique est rapidement absorbé puis hydrolysé en acide salicylique (métabolite également actif). L'acide salicylique est en grande partie lié aux protéines plasmatiques.

L'élimination est urinaire, principalement sous forme conjuguée.

#### **Propriétés environnementales**

#### **5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

##### **5.1 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

##### **5.2 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

##### **5.3 Précautions particulières de conservation**

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

#### **5.4 Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet polyéthylène basse densité / aluminium / papier.

Boîte polyéthylène haute densité.

Couvercle polypropylène muni d'un joint polyéthylène basse densité / aluminium / carton.

Sache polyéthylène basse densité.

Sac polyéthylène basse densité / papier / papier / papier (5 kg et 10 kg).

Sac polyéthylène basse densité / papier / papier / papier / papier (25 kg).

Sac polyéthylène basse densité - polyamide - aluminium polyéthylène téréphthalate avec fermeture zip (1kg et 5kg).

#### **5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

#### **6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

DOPHARMA FRANCE S.A.S.

#### **7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/5748318 2/1992

Boîte de 10 sachets de 100 g

Boîte de 1 kg

Sac de 1 kg avec fermeture zip

Seau polypropylène de 1 sache de 2,5 kg

Sac de 5 kg

Sac de 5 kg avec fermeture zip

Sac de 10 kg

Sac de 25 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION**

20/07/1992

#### **9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

## **10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).